

Nouveau programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables

Magog, le 8 mars 2022 – La Ville de Magog souhaite annoncer la mise sur pied d'un nouveau programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables. Il s'applique aux produits pour bébés et jeunes enfants tels que les couches lavables, et aux produits d'hygiène féminine comme les coupes menstruelles et les serviettes hygiéniques lavables. En faisant une demande, les citoyens peuvent profiter d'un remboursement de 50 % des dépenses admissibles. Certaines modalités s'appliquent.

Les personnes qui désirent bénéficier de la subvention doivent remplir une demande en ligne sur le site Internet de la Maison de la famille Memphrémagog au mafamilleamoi.org/services/soutien-financier. Le programme vient bonifier la subvention d'accès aux couches de coton en vigueur depuis 2008. Il vise à sensibiliser les citoyens à diminuer leur empreinte écologique en réduisant l'utilisation de produits à usage unique, emballés individuellement et composés principalement de matières non valorisables.

M^{me} Nathalie Pelletier, mairesse de la Ville de Magog, souligne que la mise en place de ce programme répond à des demandes citoyennes. « De 2008 à 2020, le programme d'accès aux couches lavables a permis de rembourser 50 % des dépenses admissibles pour 500 enfants, pour un total de près de 78 000 \$. En élargissant les besoins auxquels le programme peut s'appliquer, la Ville de Magog souhaite encourager sa population à choisir des alternatives plus écologiques, ce qui permet de contribuer à la réduction à la source des déchets qui s'accumulent dans les sites d'enfouissement. »

Modalités du programme

Le programme est offert aux résidents de Magog. Une seule demande de remboursement totalisant au minimum 35 \$ avant taxes peut être effectuée par personne.

Volet 1 : Produits pour bébés et jeunes enfants

- Remboursement de 50 % des dépenses admissibles;
- Maximum de 200 \$ par enfant;



- Produits admissibles :
 - Couches lavables pour bébés;
 - Culottes d'entraînement lavables pour jeunes enfants;
 - Service de location de couches lavables d'une durée minimum de 12 mois.

Volet 2 : Produits d'hygiène féminine

- Remboursement de 50 % des dépenses admissibles;
- Maximum de 100 \$ par personne;
- Produits admissibles :
 - Coupe menstruelle;
 - Sous-vêtements menstruels lavables;
 - Serviettes hygiéniques lavables.

Les demandes de remboursement doivent être transmises dans les 12 mois suivant l'achat. La subvention fonctionne selon le principe du premier arrivé, premier servi et est disponible jusqu'à épuisement du budget annuel de 20 000 \$.

Tous les détails du programme sont disponibles à ville.magog.qc.ca/produits-hygiene-durables.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

